



Webinaire opérateurs Delta-T

28 mai 2024

Mot d'introduction: Christine Baron

Contexte général: mise à niveau de Delta T avec les règles informatiques fixées par la Commission européenne.

Mise en service prévue: 28 octobre

De nouvelles fonctionnalités qui reprennent la réforme du CDU

Une dématérialisation accrue des procédures transits et une sécurisation de nos flux

Une nouvelle ergonomie compatible avec les référentiels accessibilité



Clause de rendez-vous fixée au 21 janvier, ce qui nous oblige à des arbitrages:

- Possibilité de rectifier une déclaration et modèles en DTI disponibles début 2025
- Fonctionnalité export suivi de transit repoussée à la sortie du nouveau logiciel export (AES)

Rappel des bonnes pratiques

Les questions sont posées dans le chat

Bienveillance et respect des intervenants

Le support de présentation sera disponible sur douane.gouv.fr

Les intervenants

Christine Baron

Adjointe au chef du Bureau Politique du Dédouanement (COMINT1)

Sébastien Caubet

Rédacteur cellule transit, Bureau Politique du dédouanement (COMINT1)

Léa Roustan

Rédactrice cellule transit, Bureau Politique du dédouanement (COMINT1)

Lauriane Sordoillet

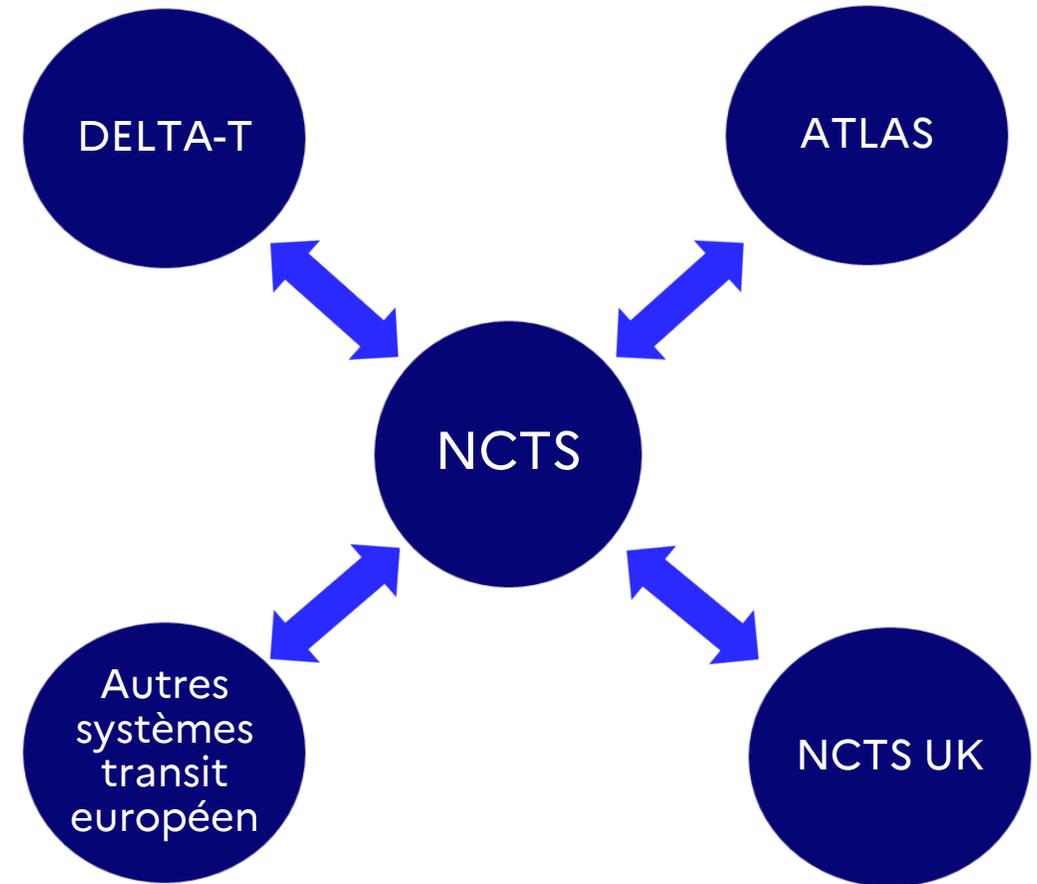
Rédactrice cellule transit, Bureau Politique du dédouanement (COMINT1)

Ordre du jour

1. Présentation de Delta T phase 5
2. Point d'avancement du projet Delta T P5
3. Informations sur la phase de transition
4. Dispositif d'accompagnement des opérateurs

1. Présentation générale NCTS

- NCTS est le cadre européen auquel chaque applicatif national doit se conformer.
- Les messages que s'échangent les EM et Etats parties à la Convention transitent via NCTS.
- Pour permettre ces échanges de messages, la Commission Européenne impose un cadre NCTS harmonisant les modalités informatiques.
- NCTS est actuellement en phase 4.
- Son passage à la phase 5 est prévu pour novembre 2024 en France.
- Si l'application Delta T n'est pas nouvelle, les changements apportés par la phase 5 sont significatifs : de nouveaux modes de fonctionnement ont été introduits.



2. Les évolutions NCTS 5

- Vers une dématérialisation accrue de Delta T

Les invalidations et rectifications dématérialisées

- Les opérateurs peuvent déposer de façon dématérialisée les demandes de rectification de leurs déclarations de transit ainsi que les demandes d'invalidation
- Les demandes sont instruites par les agents directement dans Delta T

La fin de l'obligation d'imprimer le DocAcc transit

- Elle s'inscrit dans la dématérialisation croissante des documents au sein de la douane: il ne sera plus obligatoire d'imprimer le document d'accompagnement transit
- Des discussions sont en cours afin de déterminer le format de ce DocAcc électronique

La gestion des incidents

- Les incidents ne sont plus inscrits sur le DocAcc et entrés informatiquement via les événements de parcours
- Les incidents sont entièrement gérés informatiquement via de nouveaux messages électroniques
- Un rôle bureau Incident est spécialement dédié pour cette gestion

2. Les évolutions NCTS 5

- De nouvelles fonctionnalités

La possibilité de déposer une déclaration combinée contenant EXS

- Les opérateurs peuvent déposer des déclarations combinées de transit contenant les données EXS
- Un nouveau rôle bureau est créé: le bureau TXT. Il sera en charge de réaliser l'analyse de ces données EXS et est le dernier bureau avant de quitter le TDU

La déclaration anticipée

- Les opérateurs ont la possibilité de déposer une déclaration anticipée jusqu'à 30 jours avant le départ des marchandises
- Cette déclaration est alors validée dès que les marchandises sont prêtes pour le départ
- Cette fonctionnalité est déjà disponible en France

La libération partielle chez le destinataire agréé

- Le bureau de destination aura la possibilité de libérer partiellement une déclaration de transit lorsque certaines marchandises font l'objet de différences avec la déclaration de transit
- L'opérateur peut disposer des marchandises qui ne font pas l'objet de différences
- La garantie n'est entièrement libérée qu'une fois le mouvement terminé

2. Les évolutions NCTS 5

- Les autres nouveautés de la phase 5

L'obligation de renseigner le code SH6

- Le code SH6 des marchandises est désormais obligatoire pour chaque marchandise
- A terme, cela permettra un chainage entre les différentes applications du dédouanement

La nouvelle autorisation JDR (TRD)

- Une autorisation qui permettra à un opérateur de déposer une déclaration avec des données moindres qu'une déclaration normale
- Uniquement sur les vecteurs aériens, ferroviaires et maritimes
- Remplace notamment la PSF

L'envoi d'un mail au destinataire

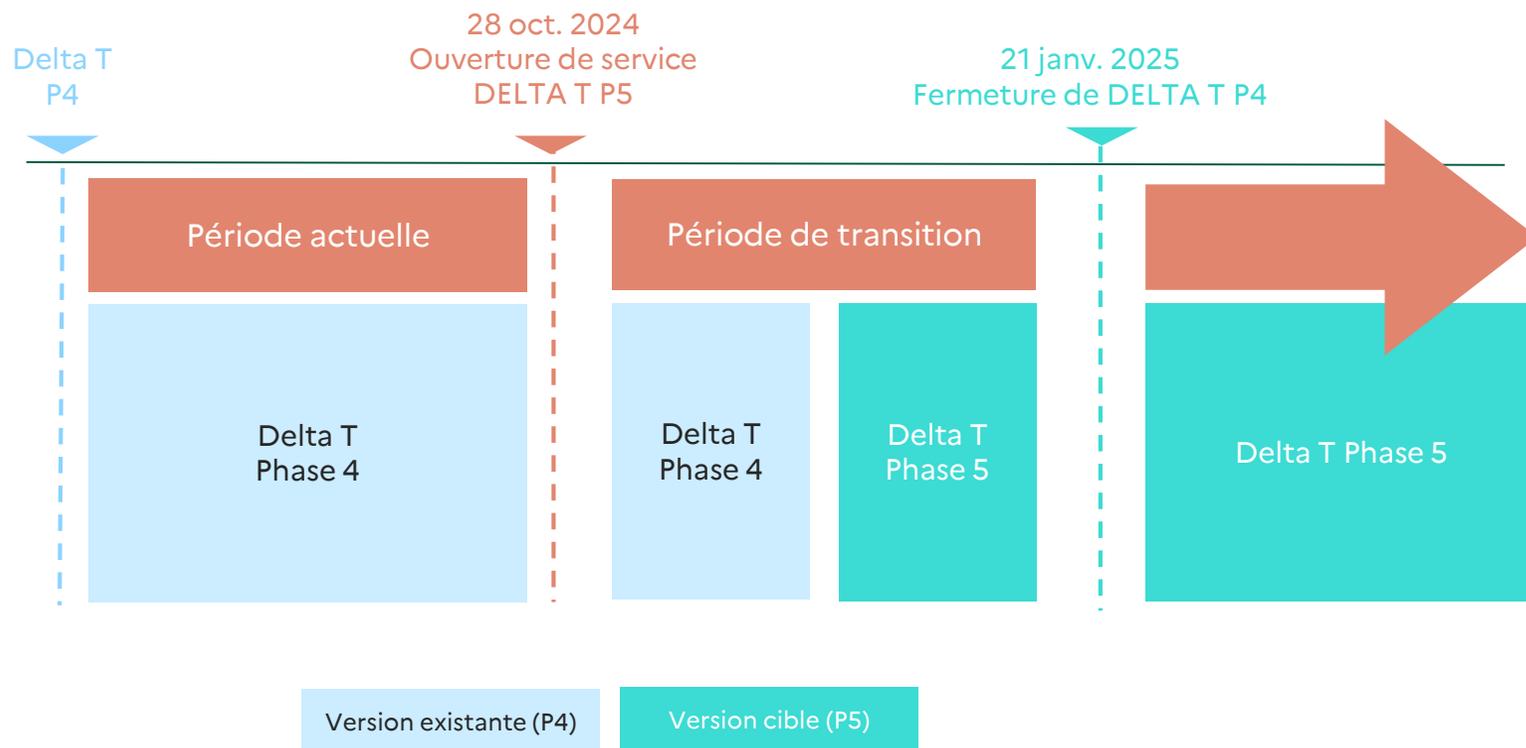
- Le bureau de destination aura la possibilité de libérer partiellement une déclaration de transit lorsque certaines marchandises font l'objet de différences avec la déclaration de transit
- L'opérateur remplit l'email du destinataire des marchandises
- Le destinataire est prévenu de l'arrivée prochaine des marchandises

Point d'avancement du projet Delta T phase 5

Réalisé	En cours / A venir
<ul style="list-style-type: none">• Notes sur la reprise du projet à destination des services douaniers et opérateurs• Deux ateliers de présentation du CSO pour les prestataires/éditeurs : 21 mars et 25 avril• Conception du dispositif d'accompagnement des opérateurs	<ul style="list-style-type: none">• Formalisation de la procédure de secours• Formalisation du dispositif d'accompagnement des opérateurs• Certification des éditeurs de logiciel• Phase de tests de l'outil avec les autres États membres

Informations sur la stratégie de déploiement

Détail de la période de transition entre les phases 4 et 5 :



PHASE DE TRANSITION

- Pendant la phase de transition, les messages P4 et P5 pourront être envoyés. Les messages P4 seront convertis en messages P5 grâce au THED

FERMETURE DE DELTA T P4

- A partir du 22 janvier 2025, la douane ne pourra plus recevoir de messages P4
- Les opérateurs doivent passer les certifications avant cette date pour continuer à utiliser Delta T

CERTIFICATIONS EDI

- L'objectif est que la majorité des opérateurs EDI basculent à partir de la mise en service de novembre
- Accompagnement des opérateurs par la Douane durant la phase de tests et de certification

Dispositif d'accompagnement des opérateurs

Comint1 accompagne les formateurs dans leur appropriation de Delta T phase 5. Le dispositif d'accompagnement les éléments suivants :



Capsules vidéo détaillant les fonctionnalités clés de la phase 5 de Delta T.

🎯 Facilite la compréhension et l'assimilation des informations clés.

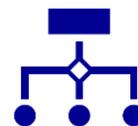
Capsules vidéos



Document détaillé qui explique pas à pas comment utiliser Delta T phase 5.

🎯 Inclut des captures d'écran, des explications et des conseils pratiques pour une utilisation optimale de l'application.

Guide utilisateur



Décrit de manière concise et claire les changements et les impacts sur les processus existants.

🎯 Permet de comprendre rapidement ce qui va changer et comment s'adapter.

Fiches process



Rassemble les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

🎯 Fournit des informations complémentaires et résout les interrogations les plus courantes.

FAQ

Si vous ne trouvez pas de réponse dans ces éléments, nous formons le support utilisateur !

Posez-nous vos questions !



Merci pour votre participation